

CONTRAT DE COLLABORATION AU COUP PAR COUP « ADHERENT »

Paris, le 24 mars 2023

ENTRE :

ODALYS EVASION, dénommée "Odalys Vacances", dont le siège social est situé au 2 rue de la Roquette, Passage du Cheval Blanc, Cour de Mai, Escalier B, 2ème étage 75 011 PARIS. SARL Capital social 7500€ - Responsabilité civile et professionnelle ALLIANZ N° 48555964 - RCS Paris 511 929 739 - Garantie Financière : Groupama Assurance-Crédit, 5 rue du Centre, 93399 Noisy le Grand Cedex - Société immatriculée au registre des opérateurs de voyage et de séjours sous le numéro 075100274 chez Atout France 79-81 rue de Clichy, 75009 PARIS.
Représentée par : Mr Laurent DUSOLLIER (gérant)

DOSSIER SUIVI PAR

Carole BELIART

Attachée commerciale

beliart.c@odalys-vacances.com

Tél : 06.48.69.06.52

Hélène Poilpré

Assistante Commerciale Collectivités

poilpre.h@odalys-vacances.com

Tél : 01.42.86.66.61

ET

ARIS. « Association des Retraités de la Banque Indosuez »

Adresse : ARIS c/o CA-CIB
12, place des Etats Unis
CS 70052
92547 Montrouge Cedex.

Mail : arindosuez@wanadoo.fr

Dossier suivie par : Monsieur Jean-Pierre PAMPILLI

ARTICLE I – Objet du contrat

ODALYS VACANCES accorde au PARTENAIRE la possibilité de vendre l'ensemble de ses produits tels que présentés dans les catalogues Odalys Résidences (hiver et été) et Odalys Plein Air (été).

ARTICLE II - Durée

Le présent contrat est conclu à compter de ce jour et est validé à réception de l'exemplaire signé par le PARTENAIRE. Il sera renouvelable par tacite reconduction.

Il est expressément convenu que pour toute commande de séjour effectuée pendant les périodes de tacite reconduction il sera appliqué les conditions générales de vente en cours au jour de la réservation.

ARTICLE III- Réduction

Réduction accordée sur les brochures ODALYS RESIDENCES et ODALYS PLEIN AIR : **- 10 %*T.T.C.**

Réduction applicable sur le tarif public de l'hébergement, sur un stock alloué à cette offre.
Réduction cumulable avec nos promotions figurant dans le catalogue et avec une sélection de promotions de dernière minute sur le site internet et sur un stock dédié.

10% de réduction applicable sur les formules restauration (7 dîners ou demi-pension)
(à réserver et à régler avant départ)

* Hors souscription de l'assurance annulation, Frais d'inscription, Location de matériel de ski et Forfaits remontées mécaniques.

ARTICLE IV - Réservation et paiement

Réservation faite par l'adhérent :

Votre code PARTENAIRE (à communiquer à vos adhérents) : **92ARIS-SD**

1) Prise d'option ou de réservation par téléphone au **04 42 25 99 95**

Ou sur le site internet **www.odalys-vacances.com**

En cas de prise d'option, celle-ci doit être validée sous 05 jours.

2) A réception de l'acompte ou du solde du séjour Odalys Vacances envoie en retour, par mail à l'adhérent, son carnet de voyages (confirmation de séjour + bon de séjour + descriptif de la résidence).

Pour toute demande de modification, contacter nos services par téléphone 04.42.25.99.95 puis confirmez la modification par mail à confirmation@odalys-vacances.com afin d'obtenir les nouveaux documents.

Paiement par l'adhérent :

- 1- Un acompte de 25 % sera demandé à réception de la confirmation de séjour.
- 2- Solde à régler à réception de la facture au plus tard à J-30 (date de départ de l'adhérent)

Paiement par chèque à l'ordre de : « Odalys » ou par Carte Bleue sur simple appel téléphonique.
Chèques vacances ANCV, Chèques Cadhoc et Tir Groupés acceptés.

ARTICLE V - Annulation

Nous vous rappelons qu'aucune assurance annulation n'est comprise dans nos prix et nous vous conseillons vivement de la proposer aux personnes ayant réservé un séjour (nous consulter au moment de l'achat pour le tarif en vigueur sur la saison concernée et selon l'assurance choisie "Multirisques" ou "Annulation/Interruption").

Toute annulation de séjour doit être notifiée par écrit auprès de notre service

A l'adresse dédiée adv@odalys-vacances.com

Et donnera lieu à des frais tels qu'ils figurent dans le catalogue, dans les conditions générales de ventes. (En aucun cas la somme représentant ces pénalités ne pourra être reportée sur un autre séjour.)

Le montant de l'assurance ne sera pas remboursé quelle que soit la date de l'annulation.

ODALYS VACANCES met à la disposition du PARTENAIRE toutes les informations concernant ses produits.

ARTICLE VI – Conditions de vente

Les conditions générales de vente des produits ODALYS VACANCES répondent au code du tourisme. Ces conditions sont reprises dans les conditions de vente, telles qu'elles figurent dans le catalogue général ou sur le site internet, dont le PARTENAIRE déclare avoir eu connaissance. Les conditions de vente applicables seront celles en vigueur au jour de la réservation.

A. Heures d'arrivée et de départ

Les réservations sont faites pour 7 jours/7 nuits, du samedi au samedi (sauf mention contraire).

Arrivée entre 17H00 et 20H00*

Départ avant 10H00*

(* sauf mention spéciale contraire sur la fiche descriptive du site)

Pour toute arrivée avant 17H00, ODALYS VACANCES se réserve le droit de refuser l'accès aux appartements.

En cas d'arrivée après 20H00, le vacancier est prié de téléphoner au service accueil du lieu de séjour afin de confirmer le jour et l'heure de son arrivée et connaître la procédure à suivre pour la récupération des clés.

CES INFORMATIONS DOIVENT IMPERATIVEMENT ETRE MENTIONNEES AU CLIENT

B. Caution

A l'arrivée de chaque client sur un site Odalys Vacances, une caution sera déposée à l'accueil de la résidence par unité d'hébergement (*montant variable en fonction de la destination*).

Elle lui sera restituée en fin de séjour à la remise des clés, après inventaire et sous réserve du règlement des éventuelles dégradations (voir descriptif de site pour modalités de paiement).

Tout objet cassé ou détérioré sera à la charge du client ou à défaut, du PARTENAIRE en cas d'insolvabilité du client ainsi que les frais de remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire ; en cas de dommages importants dans le logement si cette caution s'avérait insuffisante, il sera demandé au PARTENAIRE de la compléter.

C. Frais de ménage

Dans la plupart de nos établissements, le ménage de votre hébergement en fin de séjour est inclus dans nos tarifs. Il est entendu que dans ce cas l'hébergement doit être libéré rangé et dans un état d'usage normal. La cuisine devra être en ordre et la vaisselle propre au moment de votre départ. Des consignes détaillées seront à votre disposition à votre arrivée. Tout manquement pourra entraîner des frais qui seront retenus sur votre caution.

Lorsque le ménage est en supplément, vous devez restituer votre hébergement en parfait état de propreté. Dans ce cas, vous pouvez demander que le ménage soit effectué pour vous, moyennant un forfait ménage à partir de 65€, à régler sur place.

D. Tarifs

Les prix incluent : l'hébergement, l'électricité, l'eau, le chauffage, le linge de lit (*sauf si mention contraire dans la grille de tarifs ou dans la fiche descriptive de la résidence*).

Les prix n'incluent pas : la taxe de séjour qui doit être réglée sur place par le client de manière forfaitaire ou à la nuitée dans certains établissements, le parking, le ménage final, les suppléments animaux domestiques et toutes autres prestations complémentaires à payer sur place.

Une participation Eco Recyclage, non comprise dans nos tarifs, peut être collectée pour la préservation de l'environnement et le tri des déchets.

Nos tarifs s'entendent « Toutes Taxes Comprises » et intègrent la Taxe sur la Valeur Ajoutée au taux actuellement en vigueur.

Toute modification ultérieure du taux de TVA en vigueur ou toute création de nouvelles taxes sur les prestations figurant dans le présent contrat, sur les catalogues ou site internet, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation, entrainera de plein droit une modification du prix TTC, de telle sorte que le montant du chiffre d'affaires HT sur le montant de la prestation considérée, demeure inchangé.

Pour tout ce qui n'est pas repris au présent contrat, les parties entendent se référer aux conditions de vente d'Odalys, telles qu'elles figurent dans le catalogue.

ARTICLE VII - Publicité - Promotion

En outre, à la demande du PARTENAIRE, ODALYS VACANCES s'engage à fournir le nombre de catalogues nécessaires ainsi que tout matériel publicitaire disponible. De plus, à la demande du PARTENAIRE, ODALYS VACANCES pourra mettre en place des opérations de promotions et de publicité conjointes afin d'augmenter les ventes d'ODALYS VACANCES par l'intermédiaire du PARTENAIRE.

Les promotions de dernière minute sont cumulables avec votre remise habituelle sur une sélection de promotions et sur un stock dédié.

ARTICLE VIII - Prestations complémentaires

ODALYS VACANCES informe que les prestations complémentaires proposées par les résidences, telles que le linge de lit et/ou de toilette, le parking, location de TV, l'acceptation des animaux domestiques etc... sont définies dans le catalogue. Elles peuvent varier suivant les résidences et sont payables impérativement sur place.

ARTICLE IX - Résiliation

En cas d'inexécution de ces obligations par l'une ou par l'autre des parties, le présent contrat sera résilié de plein droit après mise en demeure sans effet pendant un délai d'un mois, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

ARTICLE X - Litige

En cas de litige, le droit français est applicable. Toute difficulté pouvant survenir à l'occasion du contrat de collaboration sera de la compétence de la juridiction territoriale de Paris.

ARTICLE XI – Modalité d'agrément du contrat

Odalys Vacances se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux réservations qui lui seraient transmises tant que la copie du présent contrat n'aura pas été retournée, datée, signée et approuvée par le PARTENAIRE.

ARTICLE XII – Election de domicile - Loi applicable - Tribunaux compétents

Les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Tout litige relatif à l'exécution des présentes sera du ressort des tribunaux compétents de Paris.

En cas de cessation d'activité ou de changement de raison sociale, le PARTENAIRE garantit que Odalys Vacances en sera tenu informée et que tous les termes de ce contrat seront respectés.

Un exemplaire à retourner signé sous 10 jours.

Pour ODALYS VACANCES :	Pour le PARTENAIRE :
<p><i>Signature</i></p>   <p>Odalys VACANCES</p> <p>ODALYS EVASION SARL au capital de 7 500 € Siège Social : 2, rue de la Roquette-75011 Paris RCS Paris 511 929 739 Licence n°IM075100274 Atout France Garantie Financière : Groupama Assurance-Crédit Tél. : 0825 562 562 - Fax : 01 45 61 23 33</p>	